

# Formation

## Gymnastique masculine

### Juges - Initiation

#### 07/01/2024



Le Tri-CD 25-70-90 propose un stage d'initiation au jugement en gym masculine. Ce stage est totalement organisé par le Comité Régional

**Organisateur** Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

**Public concerné**

- Avoir 14 ans dans l'année civile
- Ouvert aux encadrants de GM
- Obligation d'être licencié au moment de l'inscription

**Contenus :**

- La connaissance de la FSCF et ses instances
- Découverte du PF 2023- 2024 – les fautes – les généralités
- Travail sur vidéo pour la pratique
- Préparation à l'examen D1

Les groupes seront constitués en début de stage.

**Lieu, dates et horaires :**

- Lieu : **Centre diocésain - 20 Rue Mégevand - 25000 Besançon**
- Date-s : **Dimanche 07/01/2024**
- Horaires – **Accueil : 8 h 30 Début : 9 h – Fin : 17 h**



**Repas - hébergement** Repas pris sur place au Centre diocésain (compris dans le prix)

**Amener :**

- Programme fédéral GM 2023/2024
- De quoi prendre des notes
- Une clé USB

**Contact le jour du stage :** Christelle Moreau - 07 81 25 82 65  
Edwige Lacombe - 07 83 15 39 96

**Inscription :**

- Date limite d'inscription : **12/12/2023**
- Date limite de retour des autorisations et de règlement : **18/12/2023**
- Nombre minimum de stagiaires : **7**
- Coût : **25 €**

À régler par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).

**Veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.**

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire **avec le nombre**

**de personnes : GM-JUGES-INIT-07/01/2024**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : [stages@fscf-bfc.fr](mailto:stages@fscf-bfc.fr)

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet\*\*

**Autorisations parentales :**

À joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs et arriver au siège avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

**Elle est accessible « pré-remplie » lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu.**

\* Pour toute inscription un **accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

\*\* L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription. **Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.**

